



HAUSSE DES PENSIONS LA BELLE ARNAQUE !



L'ETAT DIMINUE LES PETITES RETRAITES !

Tous les retraités attendaient non sans une certaine impatience la revalorisation des pensions de 1,1 %, le 1er janvier 2022.

Cependant, si nos séniors avaient conscience que celle-ci ne représentait pas grand-chose et surtout qu'elle était bien inférieure à l'évolution des prix à la consommation, en revanche, pour certains d'entre eux c'est carrément la «douche froide» qu'ils ont pris ...

En effet, le revenu fiscal de référence (le RFR sur la feuille d'impôts) ayant moins augmenté que les pensions, (seulement de 0,2 %), tous ceux qui se trouvaient sous le plafond de la CSG en 2021, se retrouvent au-dessus en 2022...

**Elle est bien là !
L'arnaque !**



Ainsi, ils voient désormais leur pension respective «maltraitée»
comme suit :

- MOINS 3,4 % POUR CELLE PASSANT DE 0 % DE TAUX DE CSG AU TAUX RÉDUIT DE 3,8 % + 0,5 % DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE (RDS),
SOIT UNE PERTE ANNUELLE DE 360,00
- MOINS 2,1% POUR CELLE PASSANT DU TAUX RÉDUIT AU TAUX MÉDIAN DE 6,6 % + 0,3 % DE CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DE SOLIDARITÉ (CASA),
SOIT UNE PERTE ANNUELLE DE 300,00
- MOINS 0,8 % POUR CELLE PASSANT DU TAUX MÉDIAN AU TAUX NORMAL DE 8,3 %,
SOIT UNE PERTE ANNUELLE DE 140,00 .

Le constat est sans appel ! Ce sont bel et bien les plus démunis qui subissent la plus grande baisse de leur pension, aggravant de ce fait leur situation face à l'inflation galopante des produits de première nécessité et de l'énergie !

L'Etat abandonne t'il les retraités ?

Si tel n'était pas le cas pourquoi aurait-il pris soin d'augmenter d'avantage le RFR en 2020 (1,6%), et 2021 (0,9%) et pas cette année à forte inflation ô combien difficile à supporter pour tous et plus particulièrement pour nos «têtes blanches» ?



RETRAITE



Cela dit, L'Assemblée nationale a voté le mercredi 20 juillet
la revalorisation des pensions de retraite de 4 %,

Les retraités vont devoir attendre avant de pouvoir mesurer les
bénéfices de la revalorisation de leur pension.

En raison de l'allongement du calendrier législatif, la mesure ne pourra
techniquement pas entrer en vigueur au 9 août comme prévu.

Pour l'heure, la date de mise en application n'a pas encore été annoncée.
(Avec effet rétroactif au 01 juillet).

*Mais quid du relèvement du revenu fiscal de référence,
certains retraités vont encore perdre d'un côté ce qu'ils ont
gagné de l'autre.*

Alors que pour éviter une baisse des pensions par le
franchissement d'un seuil provoquant l'augmentation de la
CSG, nous demandions en parallèle l'augmentation des
plafonds déterminant les seuils de CSG.

Mais au-delà de cet illogisme, pour les retraités que nous
sommes, il est difficile de nous contenter d'une revalorisation
en deçà d'une augmentation des prix à la consommation de
6,1% en juillet, qui pourrait grimper à 6,8 % sur un an en
septembre, selon l'INSEE.

Et nous rejetons totalement l'amalgame fait de ces deux
périodes de revalorisations celle de janvier 1.1% et celle de
juillet 4% .

En effet Le 1,1 % du 1er janvier est censé solder le passé,
ce qui était déjà loin du compte, avec l'UNIR CFE-CGC,

*nous revendiquons un rattrapage significatif du passé évalué à un
mois de pension depuis 2014.*

Le 4 % au 1er juillet est censé compenser l'inflation de 2022, ce qui est également loin du compte et nous demandons une revalorisation au moins équivalente au taux d'inflation au 1er juillet, avec un effet rétroactif au 1er janvier.

D'autant que nous n'avons pas oublié qu'en 2017 un des slogan d'un candidat devenu Président de la République était

« Avec moi le pouvoir d'achat des retraités sera maintenu »
et nous connaissons tous la suite...

Désormais, nous constatons une régression sociale, en même temps que celle de notre pouvoir d'achat et une absence d'une réelle reconnaissance...



**POUR TOUS CEUX QUI ONT TRÈS LARGEMENT PARTICIPÉ
À L'ESSOR ET À LA GRANDEUR DE LA FRANCE...**



**LE DÉLÉGUÉ NATIONAL DES
RETRAITÉS
FRANCIS ESCROUZAILLE**

